



MODEL S
MODEL X
MODEL 3

**GARANTIE LIMITÉE SUR
VÉHICULE NEUF**

Date d'entrée en vigueur : samedi 1 février 2019

©2012-2019 TESLA, INC.

Toutes les informations contenues dans ce document et tous les logiciels du véhicule sont soumis à des droits d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle détenus par Tesla, Inc. et ses concédants. Ce texte ne doit pas être modifié, reproduit ou copié, en totalité ou en partie, sans l'autorisation écrite de Tesla, Inc. et de ses concédants. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. Les marques de commerce ou marques déposées suivantes sont la propriété de Tesla, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays:

TESLA TESLA MOTORS

TESLA MODEL S
ROADSTER MODEL X
MODEL 3

TESLA





Dispositions Générales de la Garantie.....	2
Qui est le Garant ?.....	2
Quels sont les Véhicules Couverts ?.....	3
Conditions Multiples de Garantie.....	4
Limites et Clauses de non-responsabilité.....	4
Droits Conférés par la Législation Locale.....	4
Transfert de Propriété.....	4
Qui peut bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ?.....	4
Quelles sont les dates de début et de fin de la période de garantie ?.....	4
Couverture de Garantie.....	5
Garantie Limitée de Base du Véhicule.....	5
Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS).....	5
Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande.....	5
Garantie Limitée Anticorrosion de la Carrosserie.....	6
Exclusions et limitations.....	8
Limitations de la garantie.....	8
Limitations et Exclusions Supplémentaires.....	8
Annulation de la garantie.....	9
Domages.....	10
Obtention d'un service au titre de la garantie.....	11
Paiement des taxes de réparation.....	11
Délai raisonnable pour les réparations.....	11
Assistance Routière.....	11
Modifications et Renoncations.....	11
Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays.....	13
Australie.....	13
Canada.....	13
Mexique.....	14
États-Unis d'Amérique.....	14



Dispositions Générales de la Garantie

Tesla, Inc. (« Tesla ») prend en charge les réparations du véhicule pendant la période de garantie applicable, conformément aux modalités, conditions et limitations définies dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Vos droits ainsi que les obligations de Tesla en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf s'appliquent dans la Région de Garantie où votre véhicule neuf Tesla a été acheté. Les dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ne s'appliquent pas si vous déplacez votre véhicule Tesla dans une autre Région de Garantie, sauf disposition contraire de la législation locale. Les Régions de Garantie sont énumérées ci-dessous.

Qui est le Garant ?

La Région de Garantie, énumérée ci-dessous, dépend du lieu d'achat du véhicule neuf auprès de Tesla.

Région de Garantie	Coordonnées
États-Unis d'Amérique et Canada	États-Unis d'Amérique : Tesla, Inc. A l'attention de : New Vehicle Limited Warranty P.O. Box 15430 Fremont, CA 94539 Téléphone : 1 877 79 TESLA (1 877 798 3752) Canada : Tesla Motors Canada ULC 1325 Lawrence Ave East Toronto, ON Canada M3A 1C6 Téléphone : 1 877 79 TESLA (1 877 798 3752)
Europe	Tesla Motors Netherlands B.V. Burgemeester Stramanweg 122, 1101 EN Amsterdam, Pays-Bas Téléphone : 020 365 00 08
Australie	Tesla Motors Australia, Pty Ltd. 10 Herbert Street St. Leonards NSW 2065, Australie Téléphone : 61 2 8015 2834
Chine	Tesla Motors (Beijing) Co., Ltd. 8F, Tower 3 China Central Place No.77 Jianguo Road Chaoyang District, Beijing Téléphone : 86 400 910 0707
Hong Kong	Tesla Motors HK Limited Kong Nam Industrial Building 603-609 Castle Peak Road Tsuen Wan, New Territories, Hong Kong Téléphone : 852 3974 0288
Japon	Tesla Motors Japan 8-5-41, Akasaka, Minato-ku Tokyo, Japon Téléphone : 0120 975 214



Jordanie	Tesla Jordan Car Trading, LLC 61 Al-Ummal Street 11118 Bayader Wadi Seer Amman, Jordanie Téléphone : 962 06 580 3130
Corée	Tesla Korea Limited A l'attention de : Vehicle Service Yangcheon-ro 66-gil Gangseo-gu, Séoul, Corée du Sud Téléphone : 080 822 0309
Macao	Tesla Energia Macao Limitada Lower Ground Floor, the Venetian Macao Estrada da Baia de Nossa Senhora da Esperanca, Macao Téléphone : 853 2857 8038
Mexique	Tesla Mexico Av. Paseo De La Reforma 404 Piso 13 Col. Juarez, Cuauhtemoc Distrito Federal 06600 Téléphone : 01 800 228 8145
Nouvelle-Zélande	Tesla New Zealand ULC 501 Karangahape Road Auckland, North Island Nouvelle-Zélande Téléphone : 4 831 8723
Taiwan	Tesla Motors Taiwan, Ltd. No. 6, Lane 11, Section 6 Minquan East Road Nehu District Taipei City 114, Taiwan Téléphone : 0809 007518
Émirats arabes unis	Tesla Motors Netherlands B.V. (Dubai Branch) 146 Sheikh Zayed Road Al Wasi, P.O. Box 73076 Dubai, Émirats arabes unis Téléphone : 971 (0) 4 521 7777

Quels sont les Véhicules Couverts ?

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf s'applique aux véhicules vendus par Tesla dans votre Région de Garantie spécifique. Pour les besoins de cette Garantie limitée sur véhicule neuf, votre Région de garantie spécifique Tesla est définie comme la région dans laquelle votre véhicule est immatriculé pour la première fois, à condition que vous retourniez dans votre Région de garantie spécifique Tesla pour bénéficier des services au titre de la garantie. Tous les acheteurs et propriétaires ultérieurs doivent retourner dans votre Région de Garantie spécifique pour pouvoir bénéficier d'un service au titre de la garantie, quel que soit le pays dans lequel ce nouveau propriétaire a acheté le véhicule.



Conditions Multiples de Garantie

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf comprend des modalités et des conditions qui peuvent varier en fonction des pièces et des systèmes couverts. Une garantie relative aux pièces ou systèmes spécifiques est régie par la couverture détaillée dans cette section de la garantie, ainsi que dans les autres dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Limites et Clauses de non-responsabilité

CETTE GARANTIE LIMITÉE SUR VÉHICULE NEUF EST LA SEULE GARANTIE EXPRESSE LIÉE À VOTRE VÉHICULE TESLA. Les autres garanties et conditions implicites et explicites sont exclues dans toute la mesure autorisée par la législation de votre Région de Garantie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties et conditions implicites quant à la qualité marchande ou l'adéquation à un emploi particulier, la durabilité, ou celles découlant de la conduite habituelle ou des usages du commerce. Certaines Régions de Garantie n'autorisent pas les limitations sur les garanties et conditions implicites et/ou leur durée. Dans ce cas, les limitations détaillées ci-dessus ne vous concernent pas.

L'exécution des travaux de réparation et de remplacement de pièces nécessaires par Tesla constitue le seul recours en vertu de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou de toute autre garantie implicite. Tesla interdit à toute personne ou entité de créer toute autre obligation ou responsabilité liée à cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Il incombe à Tesla de prendre, à sa seule discrétion, la décision de réparer ou de remplacer une pièce ou d'utiliser une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf.

Droits Conférés par la Législation Locale

La présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf vous confère des droits supplémentaires qui viennent compléter les droits de garantie dont vous pourriez disposer en vertu de la législation locale applicable dans la Région de Garantie où votre véhicule neuf a été acheté. Il est impossible de modifier, d'affecter ou de substituer ces droits de garantie conférés par la loi. Tesla vous renvoie également vers [Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays](#) à la page 13.

Transfert de Propriété

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf peut être transférée sans frais à toute personne devenant légalement propriétaire du véhicule après le premier acheteur (ci-après « acheteur suivant »), dans les limites détaillées par la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Qui peut bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ?

Le premier acheteur ou un acheteur ultérieur d'un véhicule neuf vendu dans votre Région de Garantie, enregistré ou immatriculé au nom du premier acheteur, ou d'un acheteur ultérieur, peut, conformément aux lois de votre Région de Garantie spécifique, bénéficier de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf dans les limites des dispositions de ladite garantie.

Quelles sont les dates de début et de fin de la période de garantie ?

La présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf prend effet le premier jour de la livraison du véhicule neuf par Tesla au(x) premier(s) acheteur(s) ou donneur(s) en leasing (particulier ou entreprise), ou le premier jour de sa mise en service (comme véhicule de société ou de démonstration, par exemple), selon la première des deux dates, et s'applique pendant la période de garantie applicable décrite à la section Couverture de Garantie de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Les pièces réparées ou remplacées, incluant le remplacement du véhicule, dans le cadre de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf sont couvertes uniquement jusqu'au terme de la présente Garantie, sauf disposition contraire de la législation en vigueur.



Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf comprend la Garantie Limitée de Base du Véhicule, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (« SRS ») et la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande. Ces différentes garanties sont détaillées ci-après.

Sans porter atteinte à vos droits détaillés dans [Droits Conférés par la Législation Locale](#) à la page 4 et [Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays](#) à la page 13, le recours exclusif dont vous disposez au titre de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf est la réparation ou le remplacement de pièces neuves ou remises à neuf par Tesla pour les défauts couverts. Dans la mesure des exclusions et limitations détaillées dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, les réparations ou remplacements de pièces seront effectués gratuitement par Tesla lorsque Tesla aura été notifié du défaut couvert pendant la période de garantie applicable. Les réparations seront effectuées à l'aide de pièces neuves, reconditionnées ou remises à neuf à la seule discrétion de Tesla. Les pièces et autres composants remplacés sont la propriété exclusive de Tesla, sauf disposition contraire de la législation en vigueur.

Garantie Limitée de Base du Véhicule

Dans la mesure de la couverture spécifique de certaines pièces et des exclusions et limitations décrites dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la Garantie Limitée de Base du Véhicule couvre les réparations ou remplacements nécessaires à la correction des défauts de matériau ou de fabrication de toutes les pièces fabriquées ou fournies par Tesla et survenant dans le cadre d'une utilisation normale et pendant une période de 4 ans ou au cours des 50 000 premiers miles (80 000 km), au premier des deux termes échu.

Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire (SRS)

Dans la mesure des exclusions et des limitations décrites dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la Garantie Limitée sur le Système de Retenue Supplémentaire couvre les réparations et les remplacements nécessaires pour corriger les défauts de matériau ou de fabrication des ceintures de sécurité ou du système d'airbags du véhicule fabriqués ou fournis par Tesla et survenant dans le cadre d'une utilisation normale et pendant une période de 5 ans ou au cours des 60 000 premiers miles (ou 100 000 premiers kilomètres), au premier des deux termes échu.

Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande

La batterie lithium-ion Tesla (ci-après la « Batterie ») et l'Unité de Commande sont des composants extrêmement sophistiqués du groupe motopropulseur conçus pour résister à des conditions de conduite extrêmes. La Batterie et l'Unité de Commande ultramodernes Tesla sont prises en charge par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, qui couvre les réparations ou le remplacement de toute Batterie ou Unité de Commande présentant un défaut ou un dysfonctionnement, dans les limites détaillées ci-dessous.

Si votre Batterie ou Unité de Commande nécessite une réparation au titre de la garantie, Tesla la réparera ou la remplacera par une pièce neuve, reconditionnée ou remise à neuf, à sa seule discrétion. Il est possible que, dans le cadre du remplacement sous garantie, le véhicule ne soit pas remis dans un état « comme neuf » mais, lors du remplacement d'une Batterie, Tesla s'assurera que la capacité de la Batterie de rechange est au moins équivalente à celle de la Batterie d'origine avant la panne, en prenant en considération d'autres facteurs dont l'âge et le kilométrage du véhicule.

Cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande couvrira également les dommages sur votre véhicule causés par un incendie de Batterie, même s'il résulte d'une erreur de conducteur. La couverture ne s'étend pas aux dommages ayant déjà été subis avant un incendie



Couverture de Garantie

de Batterie ou à tout dommage si l'incendie de Batterie est survenu après la destruction totale de votre véhicule.

La Batterie et l'Unité de Commande de votre véhicule sont couvertes par la présente Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande pendant :

- Model S et Model X - 8 ans (à l'exception de la batterie **d'origine** de 60 kWh fabriquée avant 2015 qui est couverte pour une période de 8 ans ou 125 000 miles/200 000 km, selon le premier terme échu).
- Model 3 équipées d'une Batterie à autonomie standard ou moyenne - 8 ans ou 100 000 miles (160 000 km), selon le premier terme échu, avec une conservation minimale de la capacité de la Batterie de 70 %* durant la période couverte par la garantie.
- Model 3 équipées d'une Batterie à forte autonomie - 8 ans ou 120 000 miles (192 000 km), selon le premier terme échu, avec une conservation minimale de la capacité de la Batterie de 70 %* durant la période couverte par la garantie.

*Pour les réclamations au titre de la garantie spécifiques à la capacité de la Batterie, l'état de la Batterie de rechange sera adapté à l'âge et au kilométrage du véhicule, de manière à équilibrer ou à dépasser la capacité minimale de la Batterie pour le reste de la période couverte par la garantie de la Batterie d'origine. Veuillez noter que l'autonomie estimée du véhicule est une mesure approximative de la capacité de la Batterie car elle est affectée par des facteurs extérieurs à la capacité de la Batterie. Tesla est en droit de choisir, à sa seule discrétion, la méthode de mesure utilisée pour déterminer la capacité de la Batterie, de prendre la décision de réparer ou de remplacer une pièce ou de fournir des pièces reconditionnées ou remises à neuf, ainsi que l'état de ces pièces remplacées, reconditionnées ou remises à neuf.

En dépit de l'étendue de cette garantie, tout dommage résultant d'actions intentionnelles (y compris l'utilisation inappropriée ou la destruction intentionnelles de votre véhicule ou si vous avez ignoré les avertissements actifs ou les notifications d'entretien du véhicule), d'une collision ou d'un accident (hors incendies de Batterie comme spécifié ci-dessus), de l'entretien ou de l'ouverture de la Batterie ou de l'Unité de Commande par des personnes autres que le personnel de Tesla ou des personnels non-agrèés, ne sera pas couvert par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande.

L'Unité de Commande est également soumise aux exclusions et limitations décrites dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Les dommages de la Batterie résultant des activités suivantes ne sont pas couverts par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande :

- L'endommagement de la Batterie ou toute tentative intentionnelle de prolonger (d'une manière autre que celles présentées dans le manuel d'utilisation ou toute autre documentation fournie par Tesla) ou de réduire la durée de vie de la Batterie par des moyens physiques, de programmation ou autres ;
- L'exposition de la Batterie à une flamme directe (hors incendies de Batterie comme spécifié ci-dessus) ;
- L'inondation de la Batterie.

La Batterie, comme toutes les batteries lithium-ion, sera sujette à des pertes progressives de puissance ou d'énergie avec le temps et l'usure. La perte d'énergie ou de puissance de la Batterie liée au temps ou à l'usure n'est PAS couverte par cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande, sauf mention contraire spécifiée dans cette Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande. Votre manuel d'utilisation comporte des informations importantes permettant d'optimiser la durée de vie et la capacité de votre Batterie. Le non-respect des procédures de maintenance et de chargement de la batterie recommandées annule la Garantie Limitée sur la Batterie et l'Unité de Commande.

Garantie Limitée Anticorrosion de la Carrosserie

La Garantie Limitée Anticorrosion de la Carrosserie couvre un problème de perforation causée par la rouille (trou dans le panneau de carrosserie de l'intérieur vers l'extérieur), résultant d'un défaut



de matériau ou de fabrication pendant une période de 12 ans et sans limite de kilométrage, à l'exception des conditions suivantes :

- Véhicules ayant subi un traitement contre la corrosion, c'est-à-dire procédures communément appelées traitement anti-rouille ou revêtement anticorrosion ;
- Corrosion liée à des défauts sur des matériaux ou des travaux réalisés par du personnel autre que celui de Tesla et entraînant des perforations dans les panneaux de carrosserie ou dans le châssis depuis l'intérieur ;
- La corrosion superficielle ou esthétique susceptible de causer des perforations dans les panneaux de carrosserie ou le cadre de châssis, depuis l'extérieur, tels que des éclats de pierre ou des rayures ;
- Corrosion causée par ou résultant d'accidents, de mauvais traitements, de négligences, d'un entretien ou d'interventions sur le véhicule incorrects, d'installation d'accessoires, d'une exposition à des substances chimiques, de dommages résultant d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stationnement incorrect ;

Pour obtenir davantage d'informations concernant tout autre problème de peinture, rouille ou corrosion exclu de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, voir [Limitations et Exclusions Supplémentaires](#) à la page 8.



Limitations de la garantie

La Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ne couvre pas les dommages et dysfonctionnements du véhicule causés directement ou indirectement par la détérioration ou l'usure normale, un mauvais traitement, une utilisation inappropriée, une négligence, un accident ou un entretien, une intervention, un stockage ou un transport incorrects, y compris :

- Le fait de ne pas confier votre véhicule à un Centre de Service Tesla ou à un établissement de réparation agréé par Tesla ou de ne pas y faire effectuer les réparations ou l'entretien recommandés suite à la découverte d'un défaut couvert par cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ;
- Les accidents, collisions ou les objets heurtant le véhicule ;
- Toutes réparations, altérations ou modifications du véhicule réalisées de façon inadéquate ou l'installation ou l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires fabriqués par une personne ou un établissement non agréé ou non certifié ;
- La réparation ou la maintenance incorrecte, y compris l'utilisation de liquides, de pièces ou d'accessoires autres que ceux spécifiés dans le manuel du propriétaire ;
- Tout dommage survenant sur le matériel ou le logiciel de votre véhicule, toute perte ou tout préjudice affectant les informations/données personnelles téléchargées dans votre véhicule, résultant d'un accès non autorisé aux données ou au logiciel du véhicule par toute source, y compris pièces et accessoires non Tesla, applications tierces, virus, bugs, programmes malveillants ou toute autre forme d'interférence ou de cyber-attaque ;
- Le remorquage du véhicule ;
- Le treuillage incorrect du véhicule ;
- Les actes de vol et de vandalisme ou les émeutes ;
- Incendie, explosion, séisme, vents violents, foudre, grêle, inondation ou eaux profondes ;
- La conduite hors de la route (applicable uniquement à la Model S et la Model 3) ;
- La conduite sur des surfaces inégales, accidentées, endommagées ou dangereuses, y compris, sans s'y limiter, les trottoirs, les nids de poule, les routes non finies, les débris ou tous les autres obstacles, en compétition, course ou autocross ou dans toutes les autres conditions pour lesquelles le véhicule n'est pas conçu ;
- La surcharge du véhicule ;
- L'utilisation du véhicule comme source stationnaire d'énergie ;
- Les catastrophes naturelles, y compris l'exposition au soleil, à des produits chimiques volatils, à la sève d'arbre, aux déjections d'animaux ou d'insectes, aux débris routiers (y compris les gravillons), aux déchets industriels, aux poussières de fer, au sel, à la grêle, aux inondations, aux vents violents et aux orages, aux pluies acides, au feu, à l'eau, à la pollution, à la foudre et autres aléas environnementaux.

Limitations et Exclusions Supplémentaires

En plus des exclusions et limitations citées ci-dessus, cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf NE COUVRE PAS :

- Toute corrosion ou tout défaut de peinture, notamment :
 - La corrosion liée à des défauts sur des matériaux fabriqués ou fournis ou des travaux réalisés par du personnel autre que celui de Tesla et entraînant des perforations (trous) dans les panneaux de carrosserie ou dans le châssis depuis l'intérieur ;
 - La corrosion superficielle ou esthétique susceptible de causer des perforations dans les panneaux de carrosserie ou le cadre de châssis, depuis l'extérieur, tels que des éclats de pierre ou des rayures ;
 - La corrosion et les défauts de peinture causés par ou résultant d'accidents, de retouches de peinture, de mauvais traitements, de négligences, d'un entretien ou d'interventions sur le véhicule incorrects, d'installation d'accessoires, d'une exposition à des substances



chimiques, de dommages résultant d'une catastrophe naturelle, d'un incendie ou d'un stockage incorrect ;

- Les pièces et accessoires non fournis par Tesla ou leur installation, ou tout autre dommage causé directement ou indirectement par l'installation ou l'utilisation de pièces et accessoires non fournis par Tesla ;
- Les pièces, accessoires et équipement de recharge non inclus à l'achat du véhicule ; ces articles sont assortis de leur propre garantie et sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Les pneus, qui disposent de leurs propres garanties et qui sont soumis à leurs propres conditions générales, lesquelles vous seront fournies le cas échéant ;
- Le pare-brise ou les fenêtres cassés, ébréchés, éraflés ou fissurés, excepté dans le cas d'un défaut dans les matériaux ou de main-d'œuvre sur un pare-brise ou une fenêtre fabriqués ou fournis par Tesla ;
- L'apparence générale ou les vibrations et les bruits normaux, notamment les grincements de freins, les cognements généraux, les cliquetis, les claquements, le bruit du vent et les vibrations de la chaussée pour lesquels il n'y a pas de pièces défectueuses nécessitant un remplacement ; et
- Les services d'entretien, notamment :
 - l'alignement ou l'équilibrage des roues ;
 - L'entretien esthétique (tel que le lavage ou le polissage) ;
 - Les consommables (tels que les balais d'essuie-glace, les plaquettes et garnitures de frein, les filtres, etc.) ; et
 - Les ajustements mineurs, y compris l'ajout de mastic, d'isolant ou le remplacement et/ou le resserrage des écrous et des boulons (ou de pièces similaires).

Annulation de la garantie

Vous êtes responsable de l'utilisation correcte du véhicule et de la réception et de l'archivage des informations détaillées et précises des interventions d'entretien sur votre véhicule, dont le numéro d'identification du véhicule (« VIN ») à 17 chiffres, le nom et l'adresse du Centre de Service, le kilométrage, les dates d'entretien et de maintenance et leurs descriptions, que vous devez fournir à chaque acheteur suivant. Cette garantie Limitée sur Véhicule Neuf peut être annulée si vous ne respectez pas les instructions et recommandations spécifiques concernant l'utilisation et le fonctionnement du véhicule fournies dans le manuel du conducteur, notamment :

- L'installation des mises à jour logicielles du véhicule après réception d'une notification indiquant qu'une mise à jour est disponible ;
- Le respect de tous les avis de rappels ;
- Le transport de passagers et de marchandises dans les limites de chargement spécifiées ; et
- La réalisation de toutes les réparations.

Bien que Tesla ne vous oblige pas à effectuer toutes vos réparations dans un Centre de Service Tesla ou dans un établissement de réparation agréé par Tesla, cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf peut être annulée ou peut ne pas s'appliquer dans le cas d'un entretien, de réparations ou d'une maintenance incorrects. Les Centres de Service Tesla et les centres de réparation agréés par Tesla dispensent une formation spéciale et disposent de l'expertise, ainsi que des outils et fournitures nécessaires à l'entretien ou à la réparation de votre véhicule ; il se peut même qu'ils emploient le seul personnel autorisé ou qualifié ou encore qu'ils constituent les seuls centres autorisés ou qualifiés pour la réparation ou l'entretien de certains éléments de votre véhicule. Tesla vous recommande vivement d'effectuer toute opération de maintenance, d'entretien ou de



réparation dans un Centre de Service Tesla ou dans un centre de réparation agréé par Tesla afin d'éviter toute annulation ou exclusion de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Les cas suivants peuvent également entraîner l'annulation de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf :

- Les véhicules ayant leur VIN effacé ou modifié, leur compteur kilométrique ou d'autres systèmes liés déconnectés, modifiés ou rendus inopérants de manière à ce que le numéro VIN et le kilométrage du véhicule soient difficiles à déterminer ;
- Les véhicules qui ont été désignés, étiquetés ou marqués comme démontés, endommagés par un incendie ou une inondation, mis à la casse, remontés, récupérés, irréparables ou perte totale ; et
- Les véhicules qui ont été déclarés comme perte totale par une société d'assurance.

Dommmages

Tesla décline par la présente tous dommages indirects, accessoires, spéciaux et « conséquents », résultant de ou dus à votre véhicule, y compris notamment, un transport de ou vers un Centre de Service Tesla, une perte de valeur du véhicule, une perte de temps, une perte de revenus, une impossibilité d'utilisation, un préjudice de propriété personnelle ou commerciale, des incon vénients ou aggravations, une détresse émotionnelle ou un préjudice émotionnel, un préjudice commercial (y compris mais non limité à des pertes de profits ou de chiffre d'affaires), des frais de remorquage, des tarifs de transport en commun, une location de véhicule, des frais d'appel pour demande de service, des dépenses de carburant, des dépenses de logements, des dommages dus au remorquage du véhicule, et des frais accessoires tels que des appels téléphoniques, des transmissions par télécopie et des dépenses d'envoi de courriers.

Tesla ne pourra être tenu responsable de dommages directs dont la valeur excède la juste valeur marchande du véhicule au moment de la demande.

Les limitations et exclusions ci-dessus s'appliquent, que votre demande d'indemnisation soit liée au contrat, à un délit (y compris la négligence et la négligence grave), à la violation de la garantie ou d'une condition, à une fausse déclaration (que ce soit par négligence ou autrement) ou autrement en droit ou en équité, même si Tesla a été informé de la possibilité de tels dommages ou que de tels dommages sont raisonnablement prévisibles. Dans les juridictions n'autorisant pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects, directs, spéciaux, accessoires ou consécutifs, les limites et exclusions ci-dessus peuvent ne pas être applicables à votre situation.



Pour obtenir un service au titre de la garantie, vous devez informer Tesla au cours de la période de garantie applicable et amener le véhicule à vos frais (sauf si Tesla doit prendre en charge les frais de remorquage) durant les heures ouvrables standard, dans un Centre de Service Tesla de votre Région de garantie. L'emplacement du Centre de Service Tesla le plus proche est disponible sur le site Web de Tesla correspondant à votre région. L'emplacement des Centres de Service Tesla peut être modifié à tout moment. La liste à jour des Centres de Service est publiée sur le site Web de Tesla correspondant à votre région.

Lorsque vous contactez Tesla, veillez à avoir à portée de main le numéro d'identification du véhicule (VIN), le kilométrage actuel et une description du défaut. Le VIN est indiqué en haut du tableau de bord, côté conducteur et est visible à travers le pare-brise. Ce numéro est également disponible sur la carte grise et le manuel de l'utilisateur.

En cas de changement d'adresse, veuillez contacter Tesla à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué dans la section [Qui est le Garant ?](#) de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Païement des taxes de réparation

Certaines juridictions et/ou certains gouvernements locaux peuvent exiger la collecte d'une taxe sur les réparations couvertes par la garantie. Si la législation en vigueur le permet, vous êtes responsable du paiement de ces taxes.

Délai raisonnable pour les réparations

Vous devez accorder à Tesla un délai raisonnable pour effectuer les réparations et/ou l'entretien. Vous devez récupérer votre véhicule immédiatement et à vos frais une fois que Tesla vous a notifié de la fin des réparations et/ou de l'entretien.

Assistance Routière

L'Assistance Routière Tesla est un service prévu pour réduire les désagréments causés lorsque votre véhicule Tesla ne fonctionne pas. Ce service est disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7, en contactant le numéro d'assistance Tesla correspondant à votre région. En cas de défaillances du véhicule liées à des problèmes couverts par la garantie, les services de transport, fournis par l'Assistance Routière, sont pris en charge par Tesla sur les 500 premiers miles (800 km) du trajet vers le Centre de Service Tesla le plus proche. Vous êtes tenu de vous acquitter des frais de transport excédant 500 miles (800 km) ou résultant de trajets supplémentaires depuis cet emplacement vers un autre. Le véhicule doit être couvert par une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou d'Occasion Tesla et situé dans votre Région lors de la demande d'Assistance Routière ; toutefois, l'Assistance Routière est un service à part et n'est pas comprise dans une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou d'Occasion Tesla. Les pneus crevés ne sont pas couverts par la garantie. Cependant, Tesla prend en charge les frais de remorquage, fourni par l'Assistance Routière, sur les 50 premiers miles (80 km) du trajet vers le Centre de Service Tesla le plus proche si le véhicule est couvert par une Garantie Limitée sur Véhicule Neuf ou d'Occasion Tesla. Les frais de remorquage en cas de pneus crevés sur une distance supérieure à 50 miles (80 km) ainsi que les frais de remplacement des pneus sont à votre charge. Veuillez consulter notre politique d'Assistance Routière pour obtenir plus de détails et d'informations.

Modifications et Renonciations

Aucune personne ou entité, incluant sans s'y limiter, un employé Tesla ou son représentant agréé, ne peut modifier ou annuler une partie de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Tesla peut proposer de manière occasionnelle le paiement de tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf pour certains modèles spécifiques (des « programmes d'ajustement »). En de telles circonstances, Tesla avertira tous les propriétaires de véhicules concernés connus et enregistrés. Vous pouvez également vous renseigner directement auprès de Tesla sur l'applicabilité de tels programmes, s'ils existent, à votre véhicule. Tesla peut également proposer de manière occasionnelle le paiement de



Obtention d'un service au titre de la garantie

tout ou partie des coûts de certaines réparations qui ne sont plus couvertes par la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf de façon ponctuelle et au cas par cas. Tesla se réserve le droit d'effectuer les actions décrites ci-dessus et d'apporter, à tout moment, des modifications aux véhicules construits ou vendus par Tesla, ainsi qu'aux garanties les concernant, sans aucune obligation d'effectuer des paiements ou modifications semblables pour les véhicules construits ou vendus précédemment par Tesla ou les garanties les concernant, y compris la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.



De nombreuses juridictions prévoient des garanties légales, appelées communément « garantie des vices cachés », qui vous confèrent certains droits si vous rencontrez des problèmes avec votre véhicule. Ces lois varient selon les juridictions. Votre véhicule et ses éléments de sécurité sont conformes aux exigences de la législation provinciale et territoriale en vigueur sur les véhicules motorisés.

Dans toute la mesure permise par la législation locale, Tesla exige que vous lui fournissiez d'abord, pendant la période de garantie applicable indiquée dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la notification par écrit de tout défaut rencontré dans un délai raisonnable, afin de permettre à Tesla d'effectuer les réparations nécessaires et de soumettre le dossier à notre programme de résolution des litiges, et ce avant d'exercer un recours en vertu de ces lois. Veuillez transmettre une notification écrite sollicitant la résolution du litige à l'adresse correspondant à votre région et indiquée dans la section **Qui est le Garant ?** dans cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Veuillez transmettre votre notification écrite à votre adresse locale applicable à votre Région de Garantie. Veuillez inclure les informations suivantes :

- votre nom et vos coordonnées ;
- numéro d'identification du véhicule ;
- nom et adresse du Tesla Store et/ou du Centre de Service Tesla le plus proche de chez vous ;
- date de livraison du véhicule ;
- kilométrage actuel ;
- description du défaut ; et
- l'historique des démarches que vous avez effectuées auprès d'un Tesla Store ou d'un représentant Tesla pour résoudre le problème, ou l'historique des réparations et des services d'entretien qui n'ont pas été effectués par un Centre de Service Tesla ou un établissement de réparation agréé par Tesla.

En cas de litige, d'un différend ou d'une controverse entre vous et Tesla au sujet de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, Tesla examinera toutes les possibilités d'un arrangement à l'amiable. Si aucun arrangement à l'amiable n'est trouvé, Tesla et vous devez porter tout litige, tout désaccord ou sujet de controverse devant la juridiction compétente dans votre pays. Consultez les règles spécifiques à votre région ci-dessous (le cas échéant).

Australie

Cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf comprend des modalités et des conditions qui peuvent varier en fonction des pièces et des systèmes couverts. Une garantie relative aux pièces ou systèmes spécifiques est régie par la couverture détaillée dans cette section ainsi que dans les autres dispositions de cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, en plus des garanties statutaires fournies dans le cadre du Droit de la Consommation australien.

Canada

Les clients possédant des véhicules immatriculés au Canada seront invités par le National Center for Dispute Settlement (NCDS) à se référer au Programme d'arbitrage pour les véhicules automobiles du Canada (PAVAC) et seront assujettis à l'éligibilité, aux procédures et aux recours qui en découlent. Dans l'éventualité où le PAVAC refuserait de répondre à votre demande, Tesla vous invite à épuiser tous les mécanismes informels de résolution des litiges directement avec Tesla avant de porter l'affaire devant la justice. Le programme de règlement des litiges peut être modifié à tout moment sans préavis. Contactez le NCDS à l'adresse ou au numéro de téléphone répertoriés ci-dessus pour obtenir les informations les plus à jour sur le programme de règlement des litiges.



Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays

Mexique

Sans porter atteinte au droit du propriétaire du véhicule de soumettre d'abord une réclamation ou une plainte à l'Agence Fédérale de Protection des Consommateurs, tout litige lié à l'interprétation, au respect ou l'exécution de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf doit être soumis à la juridiction des tribunaux compétents de Mexico, au Mexique, excluant toute autre juridiction réputée compétente en raison de sa domiciliation présente ou future ou pour toute autre raison.

États-Unis d'Amérique

Tout litige, réclamation ou controverse entre vous et Tesla résultant de, ou en rapport avec la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf sera soumis au cas par cas à un arbitrage exécutoire conformément à la Convention d'arbitrage de votre Convention de commande de véhicule reproduit à la section Législation relative à la Mise en œuvre de la Garantie et Résolution des Litiges de la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf.

Aux États-Unis, le « Magnuson-Moss Warranty Act » est la loi fédérale qui régit cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. De nombreuses juridictions prévoient des garanties légales, appelées communément « garantie des vices cachés », qui vous confèrent certains droits si vous rencontrez des problèmes avec votre véhicule neuf. Ces lois varient selon les États, les provinces et les territoires. Votre nouveau véhicule et ses éléments de sécurité sont conformes aux exigences de la législation provinciale et territoriale en vigueur sur les véhicules motorisés.

Dans toute la mesure permise par la législation locale, Tesla exige que vous lui fournissiez d'abord, pendant la période de garantie applicable indiquée dans la présente Garantie Limitée sur Véhicule Neuf, la notification par écrit de tout défaut rencontré dans un délai raisonnable, afin de permettre à Tesla d'effectuer les réparations nécessaires, et ce, avant d'exercer un recours en vertu des lois susmentionnées.

Tesla propose un programme de résolution des litiges en deux étapes.

- Dans un premier temps, vous pouvez, si vous le souhaitez, soumettre votre litige à un programme de règlement des litiges facultatif, par le biais du National Center for Dispute Settlement (« NCDS ») comme décrit ci-dessous.
- Dans un deuxième temps, si vous ne souhaitez pas soumettre votre litige au NCDS ou si vous n'êtes pas satisfait de l'accord obtenu grâce au programme du NCDS, vous autorisez Tesla à résoudre votre litige par le biais d'un arbitrage à force exécutoire ou de la Cour des petites créances au titre de la Convention d'arbitrage à force exécutoire présentée ci-dessous. Veuillez également consulter la Notification des Droits du Propriétaire qui vous a été fournie pour toutes informations spécifiques à un pays.

Résolution des litiges par le biais du National Center for Dispute Settlement (NCDS)

En l'absence de résolution à l'amiable, Tesla offre la possibilité de recourir à un programme de règlement des litiges faisant intervenir :

NATIONAL CENTER FOR DISPUTE SETTLEMENT ("NCDS")

P.O. Box 526

Mt. Clemens, MI 48046

1-866-629-3204

Ce programme de règlement des litiges administré par le NCDS est gratuit et est dirigé par des professionnels NCDS locaux formés et expérimentés dans le domaine de la médiation et de l'arbitrage.

Le NCDS résout les litiges impliquant cette Garantie Limitée sur Véhicule Neuf qui surviennent dans la période de garantie applicable spécifiée dans ladite Garantie Limitée sur Véhicule Neuf. Cependant, le NCDS n'arbitrera pas les réclamations concernant un véhicule utilisé principalement à des fins commerciales, sauf si la « garantie des vices cachés » de votre État couvre (1) les véhicules utilisés à des fins commerciales ou (2) les réclamations concernant le non-déploiement



ou le déploiement intempestif d'un airbag. Vous devez déposer une demande d'arbitrage auprès du NCDS dans les 60 jours (ou 6 mois dans certaines juridictions) suivant l'expiration de la période de garantie applicable, à condition que vous ayez averti Tesla par écrit, comme indiqué ci-dessus, dudit défaut durant la période de garantie applicable.

Pour demander l'arbitrage, vous devez contacter le NCDS par téléphone au 1-866-629-3204 ou par courrier à l'adresse Box 526, Mt. Clemens, MI 48046 ; vous devez ensuite remplir un formulaire de réclamation client NCDS et l'envoyer par courrier au NCDS. Veuillez également fournir une copie de la notification écrite envoyée à Tesla et toute autre information requise pour cette notification tel que spécifié ci-dessus, la solution que vous souhaitez et tous les reçus en cas de demande de remboursement. Après réception de votre demande, le NCDS vous contactera pour vous informer du statut de votre dossier et pour vous fournir des informations supplémentaires sur le programme.

NCDS peut uniquement résoudre des conflits entre vous et Tesla, à titre individuel. En d'autres termes, vous pouvez formuler une demande d'arbitration contre Tesla par le biais du NCDS à titre individuel uniquement, jamais en tant que plaignant ou membre d'un groupe dans un recours collectif.

Lorsque le NCDS reçoit votre demande, il peut la transférer à Tesla pour obtenir une réponse. Une fois toutes les informations de votre dossier analysées, le NCDS programmera une évaluation technique, le cas échéant. Si vous en faites la requête, une audition sera organisée avant toute prise de décision. Lors de cette audition, toute preuve est admissible. Après avoir pris connaissance de tous les témoignages et documents, l'arbitre étudiera les normes juridiques applicables et prendra une décision. Il est possible de négocier un arrangement satisfaisant toutes les parties à tout moment, avant ou après la décision de l'arbitre.

La décision du NCDS est exécutoire pour Tesla mais pas pour vous. Si vous acceptez la décision du NCDS, Tesla devra s'y tenir dans un délai raisonnable qui ne doit pas dépasser les 30 jours suivant la réception de votre acceptation par Tesla. Les recours incluent, mais sans s'y limiter, les réparations ; le remboursement de réparations et coûts secondaires, tels que les coûts de transport et le rachat ou le remplacement de votre véhicule. Les décisions du NCDS n'incluent pas les frais d'avocat ou les dommages punitifs, multiples ou consécutifs, à l'exception des dommages indirects, tel que requis par la législation en vigueur.

Si vous n'êtes pas satisfait de la décision de l'arbitre ou de la conformité de Tesla, vous pouvez effectuer une demande d'arbitrage à force exécutoire à titre individuel, conformément à la Convention d'arbitrage à force exécutoire présentée ci-dessous.

Convention d'arbitrage à force exécutoire

Tout litige non résolu par le NCDS sera arbitré au titre de la Convention d'arbitrage de la Convention de commande de véhicule. En vertu de ladite Convention, vous avez accepté de résoudre les litiges avec Tesla par arbitrage plutôt que devant les tribunaux. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Convention de commande de véhicule. Si vous ne souhaitez pas soumettre votre litige au NCDS, vous pouvez directement recourir à un arbitrage à force exécutoire ou déposer une demande à la Cour des petites créances conformément aux dispositions de la Convention de commande de véhicule. Pour votre commodité, la Convention d'arbitrage est reproduite ici :

Convention d'arbitrage. Veuillez lire attentivement la présente disposition qui s'applique à tout litige entre vous et Tesla, Inc. ainsi que ses filiales (repris sous la dénomination commune de « Tesla »).

En cas de problème ou de litige, veuillez envoyer une description du problème et la résolution souhaitée par écrit à resolutions@tesla.com.

Si le litige n'est pas résolu dans un délai de 60 jours, vous acceptez que tout litige résultant de ou en rapport avec tout aspect de la relation entre vous et Tesla ne soit pas examiné par un juge ou un jury, mais par un seul arbitre dans le cadre d'un arbitrage géré par l'American Arbitration



Résolution des litiges et Droits des Consommateurs Spécifiques à chaque Pays

Association (AAA) selon ses Règles d'arbitrage pour les consommateurs. Ceci inclut les réclamations faites avant cette Convention, notamment les réclamations relatives aux déclarations faites sur nos produits.

Nous prendrons en charge l'ensemble des frais de l'AAA pour tout arbitrage, qui se tiendra dans votre ville ou pays de résidence. Pour en savoir plus sur les règles et la manière d'entamer une procédure d'arbitrage, contactez un bureau de l'AAA par téléphone ou rendez-vous sur www.adr.org.

L'arbitre ne peut résoudre que les litiges entre vous et Tesla, et ne peut pas regrouper les réclamations sans l'accord de l'ensemble des parties. L'arbitre ne peut pas traiter les réclamations de groupe ou faites par un représentant, ou les demandes de recours au nom d'autres personnes achetant ou louant des véhicules Tesla. En d'autres termes, vous et Tesla pouvez formuler des réclamations l'un contre l'autre à titre individuel uniquement, jamais en tant que plaignant ou membre d'un groupe dans un recours collectif. Si un tribunal ou un arbitre détermine qu'une partie de cette Convention d'arbitrage ne peut être appliquée à une réclamation particulière relative à une réparation ou un recours (tels qu'une mesure injonctive ou déclaratoire), cette réclamation ou ce recours (et uniquement cette réclamation ou ce recours) seront dissociés et devront être présentés à un tribunal et toutes les autres réclamations devront être arbitrées.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également présenter un litige individuel à la Cour des petites créances.

Vous pouvez choisir de refuser l'arbitrage dans un délai de 30 jours après signature de cette Convention, en adressant un courrier à : Tesla, Inc.; P.O. Box 15430; Fremont, CA 94539-7970, et en indiquant votre nom, le Numéro d'Identification du Véhicule et votre intention de refuser la procédure d'arbitrage. Si vous ne refusez pas la procédure d'arbitrage, cette convention d'arbitrage prime sur toute autre convention d'arbitrage entre nous, y compris toute convention d'arbitrage dans un contrat de prêt ou de location.

TESLA